

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms Benoit Karim
Nom YOUB

Né le vingt huit juin mil neuf cent soixante
à trois heures cinq dix
à ISSY-LES-MOULINEAUX
de (1) Nacer YOUB

et de (1) Christiane Simone Marguerite
FOURNIER

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
le (2)

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

MARIAGE célébré à MOUTIERS-EN-Puisaye (Yonne)

le vingt-neuf décembre deux mil huit
Les futurs époux ont déclaré (4) qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° (1)

ÉPOUSE OU MÈRE

Prénoms Sophie Charlotte Perrine
Nom CANO

Née le dix neuf octobre mil neuf cent soixante
à vingt et une heures trente
à PARIS 16^e arrondissement
de (1) Georges André CANO

et de (1) Francine Mauricette
Charlotte DODEMAN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°
le (2)

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Prénoms et nom du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont opposés à l'mention du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à »

ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé le
à
Délivré conforme aux registres, le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

Extrait de l'acte de décès n°
Décédée le
à
Délivré conforme aux registres, le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

(1) Inscrires sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 2637
le 10 octobre 2003
à 00 heures 31
est né(e) (1) Altaïr, Tarza, Louise
— YOUNG —
du sexe féminin à Paris 20^e
reconnue(e) (2) le 11 octobre 2003
à Paris 20^e
par (3) ses père et mère
Délivré conforme aux registres, le 05 MAR 2009
L'officier de l'état civil
délégué pour la ville

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé(e) le
à
Délivré conforme aux registres, le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du [date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun] ».
(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.
(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».
(4) Inscrires sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 9539
le 19 novembre 2007
à 03 heures 27
est né(e) (1) Naushka, Fenna Yousb

du sexe féminin à Paris le 19
reconnue(e) (2) le 21 novembre 2007
à Paris le 19
par (3) son père
Délivré conforme aux registres, le 05 MAR 2009

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé(e) le
à
Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »
(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.
(3) Préciser, selon le cas, « par le père » ou « par la mère » ou « par les père et mère »
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

14

Extrait de l'acte de naissance n°
le
heures

à
est né(e) (1)

du sexe
reconnue(e) (2)

par (3)
Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé(e) le
à
Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

- (1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »
(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.
(3) Préciser, selon le cas, « par le père » ou « par la mère » ou « par les père et mère »
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.